



# Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

## MESURES EN PLACE RELATIVES AU CORONAVIRUS (COVID-19) SEMAINE DE RELÂCHE

**Boucherville, le 26 février 2021** – En réponse aux directives gouvernementales émises pour contrer la propagation du coronavirus (COVID-19), la Sûreté du Québec adapte ses interventions policières sur l'ensemble du territoire québécois pour la période de relâche du 26 février au 7 mars prochain.

Dans ce contexte, et depuis mars 2020, la Sûreté du Québec a le mandat de porter assistance au ministère de la Santé et des Services sociaux dans le cadre de l'application de la Loi sur la santé publique. Pour ce faire, la Sûreté du Québec assurera une présence accrue à certains endroits névralgiques dans les municipalités en regard aux différentes mesures sanitaires en vigueur, selon les zones prescrites par le gouvernement.

Dans cette optique, des patrouilles préventives seront ciblées notamment dans les lieux de villégiature, lieux publics extérieurs, zones de restauration ainsi qu'une attention particulière portée aux rassemblements dans les résidences privées. De plus, la période de relâche pouvant susciter un achalandage supérieur dans les sentiers récréotouristiques, les policiers poursuivront leurs opérations policières afin de veiller à la sécurité et au respect des différentes réglementations en vigueur.

Nous rappelons que les citoyens peuvent s'informer en tout temps sur les différentes mesures sanitaires en région sur le [site du gouvernement du Québec](http://www.quebec.ca) ([www.quebec.ca](http://www.quebec.ca)). Ils trouveront également toutes les informations utiles sur les exigences imposées aux voyageurs en consultant la section [Consignes aux voyageurs dans le contexte de la Covid-19](#).

La Sûreté du Québec encourage les citoyens à poursuivre leurs efforts avec nous dans la lutte à la propagation de la COVID-19, en respectant les directives gouvernementales en place. Nos stratégies d'intervention visent avant tout à inciter la collaboration des citoyens au respect des mesures sanitaires dans un souci évident de la santé et du bien-être de la collectivité.

-30-